

Annexe 5 : Certificat de réussite

Seulement les élèves de la 10^e à la 12^e année inscrits au Programme d'intégration et de formation professionnelle (PIFP) au 1^{er} janvier 2006 peuvent obtenir le Certificat de réussite. On peut utiliser les cours de la série « Connaissances et employabilité » au lieu des cours correspondants du PIFP afin de satisfaire aux exigences du Certificat de réussite.

Les élèves du Programme d'intégration et de formation professionnelle qui désirent obtenir un Certificat de réussite doivent obtenir au moins 80 crédits.

Matière	Crédits (minimum)	Cours (minimum)	Cours admissibles et crédits ^❶
English Language Arts ^❶	8/9	2/3	English Language Arts 16(3) 26(3) 36(3) ^❷ OU English Language Arts 16(3) 26(3) et 20-2(5) OU English Language Arts 16(3) et 20-2(5)
Études sociales	5/6	1/2	Études sociales 16(3) 26(3) OU Études sociales 13(5) OU Études sociales 16(3) 23(5)
Mathématiques	3	1	Mathématiques 16(3) OU Mathématiques 14(5) OU Préparation aux cours de mathématiques 10 (3, 5)
Sciences	3	1	Sciences 16(3) OU Sciences 14(5)
Éducation physique	3	1	Éducation physique 10(3, 4, 5)
Carrière et vie	3	1	Carrière et vie (3)
Cours obligatoires	25/27 ^❸		
Cours choisis parmi les groupes de cours professionnels ^{❸ ❹}	40	2	Cours professionnels Niveau 16 – minimum de 10 crédits (recommandé)
• Arts de création		2	Niveau 26 – minimum de 20 crédits (recommandé)
• Commerce agricole			
• Construction et fabrication		1	Niveau 36 – minimum de 10 crédits (obligatoire)
• Ressources naturelles			
• Sciences commerciales et méthodes de bureau			
• Services aux individus et au public			
• Tourisme et hôtellerie			
• Transport			13/15 crédits indéterminés ^❹
	65/67	Crédits déterminés ^❹	

❶ Les crédits sont indiqués entre parenthèses.

❷ Pour être admissible au Certificat de réussite, l'élève doit satisfaire aux exigences des cours d'English Language Arts.

❸ On encourage tous les élèves francophones inscrits au Programme d'intégration et de formation professionnelle (PIFP) à suivre les cours de Français 16(3), Français 26(3) et Français 36(3) en plus des cours d'English Language Arts identifiés dans le tableau.

❹ Le nombre minimum de crédits peut varier selon les cours suivis et les crédits obtenus.

❺ Un cours de niveau 36 d'un des groupes de cours professionnels (10 crédits) ou un cours élaboré localement de niveau 35 du PIFP (10 crédits) pourra être accepté lors du transfert du PIFP au programme menant au Diplôme d'études secondaires de l'Alberta afin de satisfaire à l'exigence de 10 crédits pour n'importe quel cours de niveau 30.

❻ Les élèves peuvent satisfaire à l'exigence de 40 crédits parmi les cours professionnels en complétant :

- des cours professionnels du PIFP parmi les groupes énumérés ci-dessus, ET/OU
- 40 crédits dans des cours des ÉPT, y compris 10 crédits dans des cours de niveau avancé, ET/OU
- 40 crédits dans des cours du Programme d'apprentissage enregistré, y compris deux cours de niveau 35, ET/OU
- 40 crédits obtenus dans une combinaison de deux cours de niveau 30 de tout domaine du programme Green Certificate et de n'importe quelle combinaison de cours du Programme d'apprentissage enregistré ou du PIFP, ET/OU
- n'importe quelle combinaison de 40 crédits de cours du PIFP, de cours des ÉPT et/ou de cours du programme Green Certificate, ce qui doit comprendre au moins 10 crédits de niveau 35, ou de cours professionnels de niveau 36 ou 10 cours avancés des ÉPT.